

**Frédéric Fève**  
Naturaliste indépendant

41 rue Charles de Gaulle  
54 770 LAITRE-SOUS-AMANCE

Tél./Fax : 03 83 45 48 07  
Mobile : 06 83 01 97 70  
E-mail : FEVEF@wanadoo.fr

[www.fredericfeve.com](http://www.fredericfeve.com)



## **EXPERTISE CHIROPTERES**

-----  
**PROJET DE DECONSTRUCTION DE TROIS IMMEUBLES  
RUE JEAN PACHE A VERDUN (55)**

-----  
**RAPPORT D'EXPERTISE**



Juillet 2022

## SOMMAIRE

<b>1- Préambule et objectifs de la mission</b>	<b>P2</b>
<b>2- Travaux effectués et méthodes</b>	<b>P2</b>
<b>2.1- Recherche des gîtes des Chiroptères</b>	<b>P2</b>
<b>2.2- Sorties crépusculaires</b>	<b>P3</b>
<b>3- Résultats des recherches</b>	<b>P4</b>
<b>3.1- Recherches des gîtes des Chiroptères</b>	<b>P4</b>
<b>3.2- Observations crépusculaires</b>	<b>P7</b>
<b>4- Enjeux, sensibilités, impacts</b>	<b>P8</b>
<b>5- Propositions, mesures</b>	<b>P8</b>
<b>6- Conclusion</b>	<b>P9</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>P10</b>



## **EXPERTISE CHIROPTERES**

### **PROJET DE DECONSTRUCTION DE TROIS IMMEUBLES RUE JEAN PACHE A VERDUN (55)**

#### **1- Préambule et objectifs de la mission**

« OPH de la Meuse », bailleur social de l'agglomération de Verdun, souhaite procéder à la déconstruction de trois bâtiments de type immeubles (logements collectifs). Le chantier est prévu pour l'automne ou l'hiver 2022. Ces bâtiments sont localisés au 2, 4 et 6 de la Rue Jean Pâche à Verdun (55).

Avant de débiter ces travaux, l'OPH a souhaité faire réaliser des inventaires faune pour étudier la fréquentation éventuelle de ces bâtiments par différentes espèces anthropophiles. Le volet Chiroptères m'a été confié. Un volet avifaune, réalisé en parallèle, a été confié à Nicolas Patier, naturaliste indépendant (rapport distinct).

Le présent rapport mentionne les résultats des recherches Chiroptères, précise les enjeux et les mesures à mettre en place pour éviter, réduire ou compenser les impacts.

#### **2- Travaux effectués et méthodes**

##### **2-1 Recherches des gîtes des Chiroptères**

Les trois immeubles ont été visités le 23 juin 2022 en présence de Monsieur Ferrandini, responsable technique. Ces bâtiments ne sont plus habités actuellement. Quelques logements types ont été inspectés mais ils ne sont pas favorables. La recherche a porté plus particulièrement sur les sous-sols, les toitures et les façades (lieux de prédilection des chauves-souris).





## **2-2 Sorties crépusculaires**

Quatre soirées d'observations crépusculaires en sorties de gîtes (avec détecteurs d'ultrasons) ont été réalisées les 10 et 17 juin 2022 et le 21 juillet 2022 à deux naturalistes (Frédéric Fève et Sandra Fève, salariée).

Les séances ont débuté un peu avant le coucher du soleil (21h21 le 10-06, 21h35 le 17-06, 21h22 le 21-07). Elles se sont prolongées jusqu'à la nuit (22h45 le 10-06, 23h le 17-06, 22h45 le 21-07).

Les postes d'observation ont été changés à chaque passage afin de pouvoir visualiser au final l'ensemble des façades (carte Figure 1 ci-après).



**Figure 1** : *Points d'observation, déplacements et immeubles surveillés lors des sorties crépusculaires de juin/juillet 2022*

### 3- Résultats des recherches

Conditions d'étude : les prospections ont été effectuées dans de bonnes conditions lors de conditions climatiques favorables :

- Visite des bâtiments le 23-06-22 ; beau temps, vent faible, T = 30°C à 14h39,
- Observations crépusculaires : beau temps, vent faible, T = 19°C à 21h21 le 10-06, beau temps, vent faible, T = 24°C à 21h35 le 17-06, beau temps, vent faible, T = 24°C à 21h22 le 21-07.

#### 3.1- Recherches des gîtes des Chiroptères

##### Parties basses :

Les parties basses des immeubles sont constituées de pièces en béton/parpaings, très sèches, non enterrées, fermées assez hermétiquement. Elles ne sont pas favorables aux Chiroptères (aucun indice de présence n'y a été décelé).



### **Parties hautes :**

Les toitures sont plates, recouvertes de gravier, avec absence de combles, de zingueries, de planches de rives... Elles ne sont pas favorables aux Chiroptères (absence de possibilités de gîtes, absence d'interstices...). Aucun indice de présence n'a été trouvé.





### **Les logements :**

Il s'agit d'appartements qui ne sont pas propices aux chauves-souris. Il n'y a pas de possibilités d'entrée dans ces appartements lorsque les fenêtres sont fermées.



### **Les façades :**

Celles-ci ne comportent pas d'interstices favorables en dehors des coffres de volets PVC qui ne sont pas occupés. Il y a donc peu de possibilité de gîte pour les Chiroptères. Toutes les façades ont été inspectées, aucun indice de présence n'a été détecté (salissures, guano sur crépis...).



### 3.2- Observations crépusculaires

Trois soirées d'observations crépusculaires (dont une à deux personnes) ont été réalisées en juin/juillet 2022. La méthodologie employée et les conditions climatiques sont mentionnées précédemment (§ 2.2).

Aucune chauve-souris n'a été vue sortir de ces bâtiments. Trois espèces ont été notées en chasse autour des arbres des parkings :

- La Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* (1 à 3 individus),
- La Sérotine commune *Eptesicus serotinus* (1 à 2 individus),
- La Noctule de Leisler *Nyctalus leisleri* (1 à 3 individus).

Ces séances d'observation ont confirmé l'absence de chauves-souris dans les immeubles surveillés.



Pipistrelle commune Photo Fève Droits Réservés

**Tableau 1** : statut de protection des espèces rencontrées au détecteur en juin/juillet 2022

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Habitats	Convention Bonn	Convention Berne	UICN Monde	UICN Europe	UICN France
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Esp, biot	An. IV	An. II	An. II	LC	LC	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Esp, biot	An. IV	An. II	An. II	LC	LC	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Esp, biot	An. IV	An. II	An. III	LC	LC	NT



## Légende

### **Protection réglementaire en France**

Biot : Protection du biotope

Esp, biot : Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

### **Conventions internationales et Directives européennes**

Convention de Berne : Annexe II. Espèce strictement protégée. Annexe III. Espèce de faune protégée dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn : Annexe II. Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Directive Habitats, Faune, Flore : Annexe II. Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Annexe 4. Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

### **Catégories UICN pour les listes rouges**

EX : Espèce éteinte au niveau mondial, RE : Espèce disparue de métropole, CR : En danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes), NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente), NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

### **Textes légaux et sources bibliographiques**

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 10 mai 2007

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. 12pp + 4 ann.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. 57p.

UICN., 2001. *Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 pp.

UICN., 2003. *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26 pp.

UICN, 2010. *The UICN Red List of Threatened Species. Version 2010.3*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine*. Paris, France. 12p.

UICN 2016

## **4- Enjeux, sensibilités, impacts**

Les enjeux/sensibilités/impacts sont nuls puisqu'aucune chauve-souris ni indice de présence n'a été observé lors des prospections.

Les immeubles sont très peu favorables aux Chiroptères (voir § précédents).

## **5- Propositions, mesures**

Pour principe de précaution (et en raison de la présence d'oiseaux protégés – belle colonie d'Hirondelles de fenêtre *Delichon urbicum* notamment), il serait souhaitable de réaliser ces déconstructions en automne ou en hiver (septembre à mars).

En l'absence de chauve-souris dans ces bâtiments il n'y a pas de mesures particulières à mettre en place pour les travaux.

## **6- Conclusion**

Les visites effectuées en juin/juillet 2022 au sein des immeubles soumis à destruction des 2, 4 et 6 Rue Jean Pêche à Verdun ont montré que ces bâtiments ne sont pas fréquentés par les chauves-souris. Ils ne sont d'ailleurs pas favorables à ces espèces (absence de caves, de combles, peu d'interstices propices en toitures et en façades).

Les sorties d'observations crépusculaires réalisées en complément ont confirmé l'absence de chauves-souris au sein de ces bâtiments.

Les enjeux et les risques d'impacts sont donc nuls ou insignifiants. En conséquence, il n'y a pas de mesures particulières à prendre vis-à-vis des Chiroptères pour les travaux prévus.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Editions Biotope 2015
- CPEPESC Lorraine, *Connaître et protéger les chauves-souris de Lorraine*, Ciconia Vol.33 (N.Sp.) 2009
- DIETZ & al., *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé éd. Française 2009
- MARCHESI P. & al., *Mammifères identification*, FAUNA HELVETICA, 2008
- FEVE F., *Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions Serpenoise 2006
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *les Chauves-souris Maîtresses de la nuit*, Delachaux et Niestlé 1999
- MACDONALD D. & BARRETT P., *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé 1995
- GEML, *Atlas des Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions de l'Est 1993